



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 12/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 octobre 2026 à 18 heures 00

Question n°7

Réforme et cession d'un véhicule à la Roue de Secours

Le Conseil d'Administration, convoqué le 30 septembre 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARCY, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCY / Monsieur Bernard FALGA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN /
Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à**
Monsieur Clément DARCY / Monsieur Gérard MARION, **donne pouvoir à**
Monsieur Bernard FALGA

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 octobre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20261007-D00205410-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Le CCAS est propriétaire de véhicules de service qu'il convient de réformer lors de leur remplacement. Dans le cadre du partenariat avec l'association La Roue de Secours, il est proposé de céder, à titre gracieux, un de ces véhicules à l'association, afin qu'elle puisse lui apporter une valorisation sociale dans le cadre de son garage solidaire.

Le CCAS, en lien avec les services du Parc Auto et Logistique, renouvelle régulièrement son parc automobile. En fonction de l'état des véhicules remplacés, il est proposé de réformer certaines voitures de service.

Dans le cadre du partenariat avec La Roue de Secours, et compte tenu du bénéfice social tiré des véhicules donnés à l'association, il est proposé de céder à titre gratuit certains véhicules réformés, qui sont encore en état de fonctionnement et dont la valeur vénale reste limitée.

Le véhicule suivant du service Etude Entretien et Patrimoine est concerné :

Numéro de Véhicule	Type	Immatriculation	Année mise en circulation	Valeur résiduelle
PAR- 2485	Fiat Scudo	DC360EB	2007	2 000 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Votent favorablement la réforme du véhicule mentionné et sa sortie de l'actif,
- ✓ Autorisent la cession à titre gracieux de ce véhicule à l'association La Roue de Secours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCO

